

COMMUNE D'AYHERRE**PERMIS de CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté municipal n° 17/2017

Demande déposée le 06/04/2017**N° PC 64 086 17B0003**Par : **Madame MARTINON BITTORI**Demeurant à : **MAISON KAPOTENIA GAINEKO PLAZA
64240 AYHERRE**Pour : **CONSTRUCTION MAISON INDIVIDUELLE PLAIN-PIED**Sur un terrain sis : **VOIE COMMUNALE D'ANTONENIA GAINEKO PLAZA**
Référence cadastrale : **A 1174**Destination : **HABITATION**
Surface de plancher créée: 143 m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/06/2013 et modifié en dernier lieu le 22/12/2016,
Vu le règlement de la zone UBa,

Vu l'avis favorable d'ENEDIS, gestionnaire du réseau d'électricité en date du 5 mai 2017,
Vu l'avis favorable avec prescriptions du syndicat ADOUR URSUIA, gestionnaire de l'assainissement non collectif en date du 1 juin 2017,
Vu l'avis favorable du syndicat AEP ARBEROUE, gestionnaire de l'eau potable en date du 21 avril 2017,

Considérant qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire,
Considérant l'article L 332-15 du code de l'urbanisme,
Considérant l'accord du demandeur en date du 11 mai 2017,

ARRETE**Article 1 :** La demande susvisée est accordée**Article 2 :** Le projet a été instruit avec une puissance de 12kVA monophasé.

Recu notification du présent arrêté
le 6 juin 2017

AYHERRE, le 06/06/2017

Le Maire

Arño GASTAMBIDE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Affiché le 8 Juin 2017

Envoi Contrôle de légalité le 8 Juin 2017